



Réf : SV/SD/KM

Tel : 01.64.79.31.02

E mail : [katia.montagu@fdsea77.fr](mailto:katia.montagu@fdsea77.fr)

[www.fdsea77.fr](http://www.fdsea77.fr)

Madame Agnès PANNIER-RUNACHER  
Ministre de la Transition écologique, de la  
Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche,  
244, boulevard Saint-Germain

75007 PARIS

Madame la Ministre,

Par la présente, nous vous sollicitons afin d'obtenir des éclaircissements quant aux prérogatives de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Avant tout propos, nous tenons à souligner la qualité des relations que nous entretenons avec Monsieur Pierre Ory, Préfet de Seine-et-Marne, ainsi qu'avec les services de la DDT et de l'OFB de notre département.

Courant mai, des agriculteurs seine-et-marnais ont été les victimes d'installations illégales de plusieurs centaines de caravanes de gens du voyage sur leurs prairies permanentes (des parcelles en place depuis de longues années où une riche biodiversité s'était développée).

Constatant que de nombreuses destructions étaient perpétrées par les « squatteurs », les agriculteurs propriétaires des terrains ont déposé plaintes pour pollution par les eaux grises du milieu, arrachage d'arbres, coupe de végétation en période de nidification, dépôt de déchets sauvages etc.

Face à ces atteintes environnementales caractérisées, le Préfet de Seine-et-Marne a naturellement sollicité l'OFB77 pour procéder à la constatation des dégâts. Ce dernier a également apporté le concours de l'Etat en proposant de mobiliser les forces de l'ordre pour assurer la sécurité des contrôleurs le jour de leur intervention.

Toutefois, l'OFB77 refuse de réaliser tout contrôle au motif que les constatations pour destruction d'habitats, pollution des sols et destruction de prés hors de zones protégées ne relèvent pas de ses compétences.

La FDSEA77 dénonce cet état de fait et ce refus. Si cela ne relève effectivement pas des compétences de l'agence, quelles sont réellement ces missions et qui est responsable dans ce cas ?

Non seulement, le désengagement des services de l'Etat est inquiétant, mais cette justification suscite à la fois notre indignation et notre incompréhension.

.../...

Nous avons le sentiment que l'OFB traite différemment les dossiers selon les individus impliqués. En effet, quand bien même les agriculteurs collaborent volontiers avec leurs services et respectent des réglementations parfois contraignantes, ceux-ci sont malgré tout pénalisés lorsqu'ils commettent une maladresse lors d'une simple marche arrière ou d'une dérive d'engin. A l'inverse, l'OFB se réserve le droit de ne pas procéder à la constatation d'une destruction avérée d'habitats et de zones refuge de la biodiversité en motivant sa décision par un prétexte irrecevable.

Nous avons conscience que l'accueil des gens du voyage est tout à fait légitime et que cela impose de respecter de nombreuses réglementations parfois difficiles à mettre en place pour les collectivités, mais, en aucun cas, l'environnement et la profession agricole ne doivent en payer les pots-cassés. Aussi, il est primordial que les constatations et les procédures aboutissent pour que l'impunité ne devienne pas la règle.

Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir clarifier le rôle de l'OFB et de presser l'OFB77 de contrôler les atteintes susnommées.

Il en va de la crédibilité de l'Etat et des services de l'OFB mais également de l'égalité entre citoyens.

Comptant sur votre intervention, nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre demande.

Dans l'attente de vous recevoir, veuillez agréer, Madame la ministre, l'expressions de nos sentiments les plus respectueux.

Le Président de la FDSEA77

Samuel VANDAELE



**Copie à :**

- Madame Annie GENEVARD, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
- Monsieur Bruno RETAILLEAU Ministre D'état, Ministre de l'intérieur
- Monsieur Marc GUILLAUME Préfet de région Ile-de-France
- Monsieur Pierre ORY Préfet de Seine-et-Marne